



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Communauté de Communes  
SUD / FGA - recueil courrier

Délibération n°076 /2024

- 4 FEV. 2025

**OBJET : Affection du résultats 2024**

ARRIVEE

8

L'an deux mil vingt-quatre, et le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le six décembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON, DAKIN-GARVAL Sylvain Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège**

**VU** la délibération 014 / 2024 en date du 21 Mars 2024

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 ;

**VU** le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune ;

**CONSIDÉRANT** Que Madame le Maire, Patricia DEAGE, soumet au conseil municipal le rapport suivant : en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal de notre commune.

**CONSIDÉRANT** que le solde d'exécution de clôture s'élève à + 272 572,25 € et que le résultat de clôture est excédentaire à + 297 702,97 euros en conséquence, il est proposé l'affectation suivante :

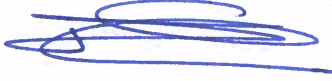
- 151.411,88 € en excédent de fonctionnement au 002
- 146.291,11 € à la section d'investissement au 1068
- 272.572,25 € à la section d'investissement au 001

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'année 2023 au budget primitif 2024 ainsi :
  - 151 411,88 € en excédent de fonctionnement au 002 ;
  - 146.291,11 € à la section d'investissement au 1068 ;
  - 272.572,25 à la section d'investissement au 001

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



0300 / PDS de Saint-Genis

- 4 FEV. 2023

ARRIVEE

5